

Séance Officielle du 29 mars 2011

DELIBERATION N° 52/2011

**BUDGET PRIMITIF 2011 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007/2013
DEMANDE DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité Territoriale signé le 8 juin 2007 pour la période 2007/2013 ;

VU le rapport « Opérations au titre du contrat de développement 2007/2013 » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2011 ;

VU la demande d'avis sur le projet de Budget Primitif 2011 adressée au Conseil Economique, Social et Culturel le 20 mars 2011 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 25 mars 2011 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 :

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche I-10 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Création d'espaces d'interprétation » **une subvention d'un montant de 100 000 €** pour le financement de l'opération « Maison de la Nature » prévue au Budget Primitif 2011.

Article 2 :

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche III-3 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Gare Maritime de Saint-Pierre» **une subvention d'un montant de 45 000 €** pour le financement de l'opération prévue au Budget Primitif 2011 (*en complément du financement de 155 000 € accordé par arrêté préfectoral en 2009*).

Article 3 :

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche III-4 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Protection du littoral le long de la route Miquelon-Langlade» **une subvention d'un montant de 200 000 €** pour le financement de l'opération prévue au Budget Primitif 2011.

Article 4 :

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche III-5 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Hangar sous douane du quai du commerce – Port de Saint-Pierre» **une subvention d'un montant de 250 000 €** pour le financement de l'opération prévue au Budget Primitif 2011.

Article 5 :

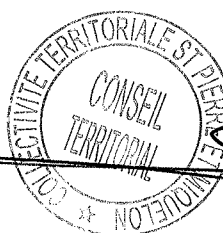

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche IV-1 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Couverture des courts de tennis» **une subvention d'un montant de 350 000 €** pour le financement de l'opération prévue au Budget Primitif 2011.

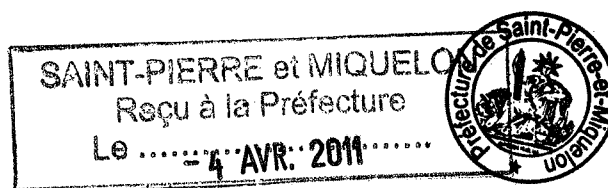
Article 6 :

Les documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions seront communiqués au Service des Actions de l'Etat et des Finances de la Préfecture de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

16 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 16

 Le Président,

Stéphane ARTANO.

 SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 4 AVR. 2011

Séance Officielle du 29 mars 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2011

Opérations au titre du CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007/2013

Le budget consacré aux actions inscrites au Contrat de Développement s'élève à 6 681 130 € (809 760 € au titre du fonctionnement et 5 971 370 € au titre de l'investissement). Les recettes sont évaluées à 6 702 330 €.

Pour 2011, la poursuite de nouveaux projets concerne :

LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

- **la construction de la « Maison de la Nature »** - Crédit de paiement 2011 : 300 000 €

Financements attendus : 200 000 € de l'Europe (fonds 10ème FED)
100 000 € de l'Etat/Outre-Mer

- **l'accompagnement à la création et au développement des entreprises de tourisme** - Crédit de paiement 2011 : 720 000 €

Financement attendu : 720 000 € de l'Europe (fonds 10ème FED)

La dotation financera l'aide à la création ou la modernisation de chambres adoptée en séance du 15 mars dernier.

LA CONSOLIDATION DES EQUIPEMENTS

- **Digue du Port de Miquelon** : Crédit de paiement 2011 : 1 090 000 €.

Financement attendu : 1 090 000 € de l'Europe (fonds 10ème FED)

- **Gare Maritime** : Crédit de paiement 2011 : 1 611 370 €
 Financement attendu : 1 411 370 € de l'Europe (fonds 9ème FED)
 200 000 € de l'Etat/Outre-Mer

- **Protection du Littoral** : Crédit de paiement 2011 : 450 000 €
 Financement attendu : 200 000 € de l'Etat

- **Hangar sous douane du quai du Commerce du port de St-Pierre** :
 Crédit de paiement 2011 : 500 000 €
 Financement attendu : 250 000 € de l'Europe (fonds 10ème FED)
 250 000 € de l'Etat/Outre-Mer

L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

- **Courts de tennis** : Crédit de paiement 2011 : 700 000 €
 Financement attendu : 350 000 € de l'Europe (fonds 10ème FED)
 350 000 € de l'Etat/Outre-Mer

- **Centre équestre – construction d'un manège -** :
 Crédit de paiement 2011 : 500 000 €
 Financement attendu : 430 000 € de l'Europe (fonds 10ème FED)

- **Mise en place d'une politique énergétique** : Crédit de paiement 2011 : 100 000 €
 Ce crédit financera les aides à l'acquisition de lampes Basse Consommation et de chaudières neuves (accord-cadre pluriannuel 2009/2012 EDF/CT sur le Développement de la Maîtrise de la demande d'électricité et ses avenants d'application).
 Financement attendu : 50 000 € de l'ADEME

Pour la section de fonctionnement, les actions suivantes sont reconduites :

L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ARCHIPEL

- **Formation Professionnelle** : la dotation annuelle de 630 000 € s'inscrit avec un financement de l'Etat de 420 000 €.

A la dotation 2011, s'ajoute la réinscription des crédits annulés en décision modificative n°2/2010 pour un montant de 179 760 € en dépenses et recettes. Ce montant correspond au solde de la participation Etat attendue au titre de l'année 2010.

- **Appui au développement de la capacité d'études et d'expertise** : pour 2011, il est proposé de solliciter un montant de subvention de 501 200 € considérant la dotation annuelle prévue à la fiche II - 4 et les reliquats antérieurs non mobilisés à fin 2010.

L'appui de l'Etat reste affecté aux dépenses de personnel, aux missions de formation du CNFPT, aux missions spécifiques de formation destinées au service des ressources humaines et aux missions prévues au titre de l'action sociale.

Aussi, je vous propose les inscriptions suivantes en dépenses :

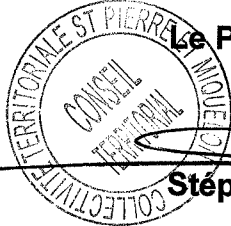

- au titre du programme « **Diversification Economique** »
 - 300 000 € en crédits de paiement (chapitre programme 103 - AP 2010) ;
 - 720 000 € en crédits de paiement (chapitre 204) ;
- au titre du programme « **Consolidation des Equipements** »
 - 1 090 000 € en crédits de paiement (chapitre 204 – AP 2010) ;
 - 2 561 370 € en crédits de paiement (chapitres 20 et 23 – AP 2007 et 2009, chapitre-programme 102 – AP 2007) ;
- au titre du programme « **Amélioration des conditions de vie** »
 - 1 200 000 € en crédits de paiement (chapitre 23 – AP 2009) ;
 - 100 000 € en crédits de paiement (chapitre 204).
- au titre du programme « **Appui au développement de l'Archipel** »
 - 809 760 en crédits de fonctionnement (chapitre 65) ;

En recettes, les inscriptions suivantes sont retenues :

- 1 411 370 € au titre du 9ème FED (chapitre 13) ;
- 3 040 000 € au titre du 10ème FED (chapitre 13) ;
- 1 100 000 € au titre de la participation de l'Etat au Contrat de Développement (chapitre 13) ;
- 599 760 € en fonctionnement au titre de la participation de l'Etat au Contrat de Développement (chapitre 74) ;
- 501 200 € en fonctionnement au titre de l'appui au développement de la capacité d'expertise prévu au Contrat de Développement (chapitre 74) ;
- et 50 000 € au titre d'une participation attendue de l'ADEME (chapitre 13).

Tel est l'objet des projets de délibérations joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **Le Président,**

Stéphane ARTANO.

Délibérations jointes au présent rapport : 7

